CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E195658** **VALABLE JUSQU'AU** **07/11/2027**

ÉDITÉ LE 16/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/07/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP

Siret : 901 491 027 00016

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8507489-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000/002 205752/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000/002 205752/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : KEMPF CHARPENTE

363 RUE DES PINS
ZA LA GRANDE ILE
05230 CHORGES

Téléphone : 0492239564 **Fax :**

Portable : 06 49 26 61 32

Responsabilité légale :
KEMPF THOMAS CO-GÉRANT / MILLEREAU JONATHAN JONAS CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.kempf-charpente.com

E-mail : contact@kempf-charpente.com

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 008 044 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	15	08/10/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/10/2026 08:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E195658** **VALABLE JUSQU'AU** **07/11/2027**

ÉDITÉ LE **16/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/07/2021
Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP

Siret : **901 491 027 00016**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 8507489-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000/002 205752/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000/002 205752/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **KEMPF CHARPENTE**

363 RUE DES PINS
ZA LA GRANDE ILE
05230 CHORGES

Téléphone : 0492239564 **Fax :**
Portable : 06 49 26 61 32

Site Internet : http://www.kempf-charpente.com
E-mail : contact@kempf-charpente.com

Responsabilité légale :
KEMPF THOMAS CO-GÉRANT / MILLEREAU JONATHAN JONAS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	08/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	08/11/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	08/11/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	08/11/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	08/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/10/2026 08:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.